



GESTION DES ABSENCES

1/2 JOURNÉE LIBRE



SECONDAIRE

Lorsque vous êtes absente ou absent toute une journée :

- **mais** que votre prestation de travail était de 2 périodes le matin ou l'après-midi;
- **et** votre présence n'était pas requise;
- **et** que vous étiez au travail la veille et le lendemain de votre absence.

Votre coupure d'absence sera de .5 à votre banque de congés maladie ou 1/400 de votre traitement annuel.

Note : si vous êtes absente ou absent 2 jours ou plus et que dans votre horaire il y avait 1/2 journée sans présence requise, votre coupure d'absence sera faite en nombre de jours d'absence à votre banque de congés maladie ou 1/200 de votre traitement annuel.